

Nouvelles Visions

Pour une société de la connaissance

Une étude de la FONDATION CONCORDE (*)

Crise financière : Sauvons le capitalisme productif des excès du capitalisme financier

Novembre 2008

(*) Avec le concours d'universitaires, d'élus et d'hommes et de femmes de l'entreprise.

Rapporteurs : Sandrine Gorreri et Christian Stoffaès

Dossier édité par la Fondation Concorde

Toute correspondance est à adresser au :
9, rue de Téhéran – 75008 Paris
Tél : 01.45.61.16.75
Fax : 01.45.61.15.19
Email : info@fondationconcorde.com

www.fondationconcorde.com

Directeur de la publication : M. Rousseau

PRÉAMBULE

La Fondation Concorde a réuni un groupe de travail qui remet aujourd'hui son rapport.

La crise économique actuelle trouve son origine dans le secteur bancaire et cette étude détaille les mécanismes qui ont conduit aux dérèglements que nous avons connus ces dernières années.

Notre position est qu'il est important de spécifier les causes de la crise actuelle face à une opinion publique désorientée et troublée qui ne comprend pas comment on en est arrivé là. Car le risque est grand d'un amalgame qui discréditerait alors l'économie de marché, la concurrence, le libre-échange, l'entreprise, l'esprit d'initiative et d'innovation. Dans ce contexte, il faut que le capitalisme ne soit pas rejeté avec les pratiques incertaines des marchés financiers que l'on a pu observé.

Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a pris des initiatives courageuses, souvent contre les idées dominantes, qui ont permis au cours des dernières semaines d'éviter la propagation de la crise financière. L'initiative d'un sommet mondial du G20 a jeté les bases d'un nouvel ordre financier à l'échelle globale.

Notre analyse est qu'il faut rétablir le métier des banques dans sa spécificité et encadrer les comportements spéculatifs inhérents à l'économie de marché de façon à empêcher qu'ils n'engendrent une crise financière de grande ampleur.

Le métier des banques est de gérer les dépôts à vue des épargnants. Dans tous les pays, ce métier s'exerce dans le cadre d'une licence et l'emploi des fonds recueillis doit rester dénué de tout risque.

En revanche, les acteurs des marchés financiers – banques d'affaires, hedge funds, etc. – sont libres et peuvent exercer leurs activités au risque et péril de leurs actionnaires dûment informés.

C'est l'esprit des analyses et des propositions formulées ici. Peut-être ces idées pourront-elle servir au débat mondial qui vient de s'ouvrir à l'initiative de la France.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
PREMIÈRE PARTIE :	9
UNE CRISE FINANCIÈRE QUI REMET EN QUESTION NOTRE SYSTÈME ÉCONOMIQUE	
Chapitre I.....	10
Le système financier mondial né de la fin du Glass Steagall Act	
Chapitre II	16
La gestion des turbulences nées de la crise financière	
DEUXIÈME PARTIE :	22
LE SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS EN QUESTION	
Chapitre I.....	22
Le secteur bancaire français : entre dirigisme et dérégulation	
Chapitre II	25
Les banques et l'économie, une relation dominant-dominé préjudiciable	
LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL	29
CONCLUSION	34
ANNEXES	36
PRÉCÉDENTES PARUTIONS DE <i>NOUVELLES VISIONS</i> ÉDITÉES PAR LA FONDATION CONCORDE.....	39

INTRODUCTION

La crise financière qui secoue la planète est une crise grave dont personne ne connaît encore l'issue. Cette crise financière est devenue une crise globale qui touche désormais l'économie réelle, l'immobilier et maintenant tous les secteurs économiques et imposent aux pouvoirs publics des interventions sans précédent et de trouver des solutions pour l'avenir.

Face à ces secousses, et même si les crises ont toujours fait parties de notre système économique, le capitalisme est en question. Le Président de la République s'est exprimé en des termes très durs dans de récentes allocutions pour dénoncer les dérives du capitalisme et les excès de certains de ses représentants. A Toulon, le 25 septembre dernier, Nicolas Sarkozy a déclaré *« ce système où celui qui est responsable d'un désastre peut partir avec un parachute doré, où un trader peut faire perdre 5 milliards € à sa banque sans que personne ne s'en aperçoive, où l'on exige des entreprises des rendements trois ou quatre fois plus élevés que la croissance de l'économie réelle, ce système a creusé les inégalités, a démoralisé les classes moyennes et alimenté la spéculation sur les marchés de l'immobilier, des matières premières et des produits agricoles. Mais ce système, il faut le dire parce que c'est la vérité, ce n'est pas l'économie de marché, ce n'est pas le capitalisme ; la crise financière que nous connaissons aujourd'hui n'est pas la crise du capitalisme. C'est la crise d'un système qui s'est éloigné des valeurs les plus*

fondamentales du capitalisme, qui en quelque sorte a trahi l'esprit du capitalisme ».

Cette prise de position montre la dimension très politique de la crise, surtout ces dernières semaines. La campagne électorale américaine a depuis un an renforcé les critiques et les propositions de réformes pour mettre en place de nouvelles régulations qui répondent aux préoccupations légitimes des Américains face aux conséquences de la crise des subprimes.

Rappelons nous que la crise de 1929 avait été le point de départ d'un encadrement beaucoup plus strict des activités financières aux Etats-Unis avec la mise en place du Glass-Steagall Act qui a profondément influencé l'organisation des activités financières aux Etats-Unis et dans le monde jusqu'aux mouvements de dérégulations entamés dans les années 80. Et au-delà des changements réglementaires, cette crise avait fortement influencé les modèles économiques et politiques qui ont prévalu durant le XXe siècle.

Aujourd'hui la démagogie guette, la tentation est grande de rejeter le capitalisme et avec lui ses contributions au développement de notre économie. La Fondation Concorde a souhaité mettre à profit cette période d'interrogation pour déterminer des pistes d'évolution pour le système capitaliste, pour le sauver de ses excès et défendre le capitalisme productif face à la crise.

Ce rapport fait le diagnostic de la crise actuelle et des risques qu'elle porte. Il analyse le rôle des banques en tant qu'intermédiaire économique et fait plusieurs propositions pour redresser le système capitaliste et l'encourager à intervenir en soutien de l'économie et des PME.

Il a pour but d'apporter une réflexion dans une perspective de mesures à moyen et long terme et une contribution au nouvel ordre financier mondial en gestation. Il n'a pas pour objet d'apporter des réponses de court terme pour desserrer l'étau qui pèse sur l'économie et les PME particulièrement.

Première partie :

Une crise financière qui remet en question notre système économique

Le système financier contemporain a été façonné par le Glass Stegall Act, réglementation bancaire qui a été mise en place aux Etats-Unis après la crise de 1929. Cette réglementation qui porte le noms des deux responsables des commissions d'enquêtes qui ont suivi les faillites bancaires de la crise de 1929 avait érigé une muraille de chine entre les activités de banque de dépôt et de banque d'investissement. Une séparation qui visait à protéger l'argent des déposants des possibles pertes sur les marchés financiers.

De nombreux établissements ont donc été contraints de faire un choix dans leur activité et cette réglementation a prévalu tout au long du XXe siècle jusqu'aux années 80 où elle fut jugée comme une entrave à une offre complète et intégrée de services bancaires aux clients, et notamment aux entreprises, et au développement des marchés financiers.

C'est une période de dérégulation qui s'est ouverte dans les années 80, accompagnée d'une révolution technologique et d'un développement des mathématiques qui a permis ces dernières années une sophistication extrême des produits financiers.

Chapitre I

Le système financier mondial né de la fin du Glass Steagall Act

Le contexte financier dans lequel la crise des subprimes a éclaté est caractérisé par la politique de taux bas mise en place de manière durable par la Fed aux Etats-Unis pour relancer la machine économique et les excédents commerciaux de cette période. Cette politique a provoqué une augmentation des liquidités et avec elle une hausse des prix des actifs, particulièrement dans l'immobilier. Ce phénomène a été amplifié par les liquidités provenant des marchés des matières premières où les prix également ont flambé.

Mais à ce contexte économique se sont ajoutés des bouleversements techniques importants dans notre système financier qui sont aussi à l'origine de la crise actuelle:

- l'émergence de la titrisation
- les limites de la réglementation prudentielle
- les errements de la finance avec effet de levier (leverage finance)

a) La titrisation

Les « véhicules d'investissement structurés »

La titrisation consiste pour les banques à céder des prêts en les regroupant (éventuellement par tranche de risque) sous forme de parts négociées directement sur les marchés financiers. Ces produits dérivés ont permis de diffuser sur les marchés les risques de crédit et de ce fait de diminuer considérablement le coût d'accès au crédit. Cette technique a également constitué une source de refinancement pour les banques car la titrisation réduit de fait l'actif et donc la nécessité de fonds propres minimum pour assurer ses engagements.

Lorsque la crise est survenue à l'été 2007 suite au retournement du marché immobilier, les placements de titrisation ont cessé brutalement de crainte que des actifs douteux soient confinés dans les produits financiers et les banques ont été frappées de plein fouet par une crise de liquidité.

Mais ces opérations qui se sont largement développées et diffusées ont surtout posé un problème de principe, à savoir le transfert du risque de crédit, à une telle échelle. Sur ce point, plusieurs dysfonctionnements nés de la technique de la titrisation ont été identifiés : absence de sélection des emprunteurs, absence de compétence juridique ou financière des investisseurs, sous-estimation des risques de défaillance par les modèles de crédit, caractère inappropriée des notations, confiance excessive des acheteurs, etc. Tout cela a favorisé des situations d'asymétrie d'informations.

Derniers points, des dispositifs amplificateurs sont venus renforcer l'effet dévastateur de la titrisation en temps de crise.

Il s'agit tout d'abord du système d'appel de marges exigeant les remboursements de sommes équivalant à la réduction de la valeur du gage. A cette règle s'est ajoutée une règle de liquidité dans certains SIV obligeant à vendre les actifs en cas de réduction des prix des actifs.

Enfin, le principe de comptabilisation en valeur de marchés a eu des conséquences dévastatrices au moment où la conjoncture s'est retournée sur des produits négociés sur des marchés non liquides. Ce principe de comptabilisation a renforcé la crise systémique. Ce qui pose la question de la pertinence des règles comptables fondées sur la fair market value car ces règles comptables ont permis d'extérioriser artificiellement des résultats. Ces extractions de fonds propres ont bénéficié aux salariés, aux actionnaires, aux trésors publics.

L'échec des agences de notation

Dépassées par ce phénomène de titrisation, les autorités de tutelle et les agences de notation n'ont pas su ni voulu mettre en place des réglementations plus restrictives pour freiner cette euphorie collective stimulant l'imagination des agents. Une démarche qui était d'autant moins possible que sous la pression de la concurrence internationale, il était quasiment impossible de bloquer ce mouvement. Ce qui a conduit à une forte déresponsabilisation des acteurs.

La mise en cause des agences de notation a été très forte car ces agences sont un élément structurel des marchés financiers, elles participent à une standardisation des créances et donc à une plus forte diffusion des transactions. Or leurs analyses, mal évaluées, ont favorisé des comportements aberrants. Il est intéressant de noter que les agences de notation avaient vu leur cadre d'intervention fortement évoluer dans les années 70 lorsqu'il leur avait été reproché d'être trop près des investisseurs d'où un certain nombre de conflits d'intérêt.

Les limites du modèle OTD (originate to distribute)

Ce modèle consiste pour les banques à privilégier la distribution et la vente de portefeuille de crédits. Les observateurs ont constaté que ce modèle contribue à fragiliser les banques car il écarte celui qui accorde le crédit de celui qui porte le risque. Le contexte actuel pousse à une restructuration de leur activité qui passe par une meilleure maîtrise des risques et notamment par une adaptation de la réglementation dans le sens d'un renforcement de la mise sous surveillance des produits dérivés, dans un cadre d'intervention européen. L'industrie bancaire a déjà subi de nombreux changements avec les normes IFRS et Bale II mais celles-ci ont été insuffisantes pour prendre en compte le développement exponentiel des dérivés de crédit. L'existence d'un secteur ayant pour seul objet de porter des portefeuilles de crédit pose une question de cohérence logique entre la nécessité affichée de la réglementation prudentielle liée à la détention de crédit à laquelle sont soumises les banques

commerciales et l'absence totale de réglementation prudentielle pesant sur les structures ad hoc. C'est le procès de la désintermédiation et de la désécialisation.

b) L'échec des règles prudentielles

Grâce à la généralisation de structures complexes de portage, dénommées SIV, évoluant dans la plus grande opacité, ces structures sont venus gonfler les actifs. Or ces structures n'étaient pas consolidées conformément aux normes IFRS, selon les règles prudentielles qui s'imposaient à la profession. Ainsi ces produits pouvaient être détenus par des banques non pas au titre de leur activité de crédit mais au titre de leur activité de fonds propres avec un impact nul sur les ratios de crédit. Dès lors dans l'économie occidentale le rapport entre les crédits assumés par le système bancaire et les fonds propres effectivement alloués à la garantie des crédits s'est fortement dégradés. Une fois la crise survenue, la solvabilité du système bancaire a été mise en péril.

Ce qui montre les limites des réglementations prudentielles en matière de fonds propres mises en place dès les années 80. Mais cet échec a été renforcé avec les règles dites Bale II car en proportionnant le montant des fonds propres à la qualité des actifs on a provoqué une amplification des difficultés des banques qui faisaient face à une détérioration structurelle de leurs actifs (tout cela s'appuyant sur des modèles de calcul et un système d'appels de marge qui a démultiplié le phénomène). Il convient dès lors de s'interroger sur les normes prudentielles définies par Bale II.

c) *L'effet de levier*

Mais au cœur de l'effondrement que l'on constate aujourd'hui se trouve surtout mis en accusation la finance avec effet de levier. Celle-ci a connu un développement considérable, encouragée par les politiques des banques centrales, avec des opérations hautement spéculatives et posant le problème de leur solvabilité au moment où précisément la conjoncture s'est assombrie.

La caractéristique la plus nette de l'économie contemporaine est le gigantesque développement de l'endettement des agents économiques mondiaux et notamment des ménages américains. Ces ressources ont notamment été mises à disposition des ménages sur les biens immobiliers et ont provoqué la hausse de prix, créant une bulle. Mais l'effet de levier a été généralisé à toutes les activités financières provoquant une bulle globale.

Il est clair que le système réglementaire visant à limiter la propension à prêter des établissements bancaires par le jeu des montants de fonds propres minimum à constituer n'a pas eu d'effets significatifs et les volumes de crédit se sont littéralement envolés aux Etats-Unis et en Europe.

Chapitre II

La gestion des turbulences nées de la crise financière

La crise est apparue lorsqu'à la suite de relèvements des taux d'intérêt, le marché immobilier américain s'est retourné. Des milliers de ménages américains ont alors été dans l'impossibilité de rembourser leurs prêts. Le secteur des subprimes aura entraîné de 250 à 400 milliards de dollars de pertes selon les estimations.

La crise systémique est apparue ensuite aux professionnels durant l'été 2007 et s'est caractérisée par la rupture du marché interbancaire obligeant les banques centrales à pourvoir en direct aux besoins de liquidités. Ce phénomène qui a démarré en août 2007 a perduré jusqu'à l'automne 2008 où il s'est généralisé. Cette crise de liquidité s'est aussi muée en une crise de solvabilité car les grandes banques notamment américaines s'avérèrent incapables de disposer des fonds propres nécessaires pour faire face à cette crise. La diversité des défaillances est également une caractéristique car les banques touchées ont été très différentes.

Aujourd'hui, les effets de cette crise du crédit se sont reportés sur l'économie réelle et les menaces d'une récession planent sur la planète. La gestion des turbulences nées de la crise est difficile à évaluer car la situation n'est pas encore stabilisée et les interventions se poursuivent toujours. Globalement, dans une première phase ce sont les banques centrales et les autorités de tutelle qui l'ont géré, de façon assez isolée. Mais l'accélération dramatique des événements dans les dernières semaines a bouleversé cette organisation. Dans

une deuxième phase, les politiques au plus haut niveau ont repris la main sur les régulateurs pour imposer des solutions nouvelles et concertées afin de créer l'électrochoc nécessaire pour stopper la crise grave qui menaçait.

Durant la première phase, les autorités de tutelle ont cherché à enrayer une amplification du phénomène en ne laissant pas s'installer le spectre de faillites en série et d'une crise de liquidité généralisée qui aurait mis en péril le système financier mondial. Leurs interventions se sont multipliées au fil des annonces d'établissements financiers menacés (banques, fonds d'investissements, assureurs). Globalement, les interventions ont été positives, même si une insuffisante coopération a pu leur être reproché.

La réaction de la Banque Centrale Européenne a été plutôt bonne lorsqu'elle est intervenue pour contenir le crédit dans la zone euro tout en ne créant pas les conditions d'une rupture sur le marché bancaire. On peut dire que la BCE et l'euro nous ont protégé contre les conséquences les plus néfastes de la crise bancaire.

Les critiques sur la FED ont été plus nombreuses : elle a tardé à redresser sa politique monétaire, puis ensuite lorsque le marché s'est retourné, elle a cherché à mettre en place une politique équilibrée, écarter le risque systémique tout en ne donnant pas le sentiment d'une impunité à l'égard des banques. Ces hésitations n'ont pas donné un sentiment de lisibilité, image qui a tranché avec l'activisme de Nicolas Sarkozy et de Gordon Brown à l'échelle européenne pour imposer un plan de sauvetage du système financier, qui s'est traduit en France par la mise en place d'un fonds de garantie pour 320 milliards d'euros, d'une ligne de participation de l'Etat pour 40

milliards d'euros et d'une enveloppe de prêts aux PME de 22 milliards d'euros.

Mais les turbulences ne sont sans doute pas terminées et ces évènements soulèvent beaucoup de questions.

Tout d'abord, il est à noter que Ben Bernanke, responsable de la FED depuis deux ans, est un spécialiste de la crise de 1929 et à ce titre un connaisseur des conséquences dramatiques en termes de récession que les faillites en série des banques américaines ont entraîné durant la grande crise. Cela n'a certainement pas été sans influence sur sa vision des évènements. Et il apparaît effectivement que la banque centrale a tout fait pour qu'une crise systémique ne s'installe en injectant des liquidités et en intervenant pour le rachat de Bear Sterns par JP Morgan. Cependant, on ne peut que s'étonner de la décision de lâcher Lehman Brothers, qui a peut être été « la faillite de trop ». A l'inverse, l'intervention de la Banque d'Angleterre de sauver la banque Northern Rock a montré une capacité d'adaptation politique au pays du laisser-faire.

Il apparaît évident que les responsables des banques centrales ont recherché sans succès des solutions leur permettant de liquider un établissement financier en faillite sans menacer la stabilité du système. Coincées par une politique qu'ils ne veulent pas voir réduite à un soutien sans limites aux établissements bancaires dont les comportements défailants ont été soulignés, et la nécessité de défendre le système financier d'une crise, les autorités de tutelle sont en train de réinventer leurs modes d'action. Il ne faut négliger non plus les effets qu'aura la Justice américaine qui ne devrait pas tarder à se mêler des conséquences des faillites.

Mais c'est aux banques centrales de se mettre dans une situation de ne pas avoir à choisir entre un laxisme dangereux et le risque d'un effondrement immédiat du système, d'où une plus grande rigueur dans la réglementation qui est à rechercher. Aujourd'hui plusieurs pistes sont explorées comme une meilleure coopération entre les autorités de tutelle. Ainsi la titrisation a soulevé un problème de compétences entre l'AMF et la Commission Bancaire.

Une autre question que soulève l'évolution de la réglementation concerne le cadre prudentiel des banques qui est aujourd'hui largement remis en question. Notamment pour une meilleure prise en compte des risques figurant dans les hors bilan et une plus grande transparence des comptes.

A cette question est liée un autre débat sur les méthodes de comptabilisation : mise en cause, les méthodes de comptabilisation aux valeurs de marché devraient revenir vers de méthodes à partir de modèles pour les actifs peu liquides, mais ces modèles seront à surveiller. En effet, il est à craindre sinon qu'il servent d'outils pour dissimuler des pertes qui seront d'autant plus longues à purger.

Enfin c'est la mise en cause des agences de notation : leurs analyses se sont révélées fausses. Or ces agences sont un élément structurel des marchés financiers. Première cible des critiques lorsque la crise a surgi, elles ne feront pas l'économie d'une profonde remise en question et notamment d'une plus grande concurrence pour favoriser l'émergence d'une information plus justement partagée entre les intérêts des émetteurs et des investisseurs.

S'agissant de la gouvernance dans le secteur bancaire, les critiques pointent les responsabilités des dirigeants de grands groupes au regard des salaires qu'ils perçoivent et les bonus des agents financiers. La concurrence internationale a poussé à la création de ces bonus pour conserver notamment en France les meilleurs éléments qui auraient pu partir à Londres. La régulation internationale qui voudrait encadrer les rémunérations des traders risque donc de ne faire que déplacer le problème. Le renforcement des comités d'éthique est de ce point de vue aussi une solution limitée.

Les règles concernant les appels de marge devront également être revues ainsi que le principe de couverture des risques car il correspond à un vrai besoin pour l'entreprise. De nouvelles règles concernant la finance à effet de levier notamment sur l'immobilier devront peut être être édictées.

Cependant il convient de ne pas tout remettre en cause avec la crise qui survient aujourd'hui. Si l'industrie financière a montré ses excès, les fondamentaux du capitalisme ne doivent pas être oubliés. La prise de risque est inhérente au système capitaliste et c'est bien ce que l'on peut reprocher au système actuel où des produits sophistiqués ont été utilisés pour séparer le risque de la distribution de crédit.

A ce stade, on peut défendre le système comme étant globalement positif car il organise une dynamisation de zones économiques pauvres sans capital. Ainsi l'origine de la financiarisation de l'économie internationale ne se trouve pas seulement dans l'initiative débridée de quelques financiers mais dans la gestion de cette masse de capitaux qui se sont déversés sur les Etats-Unis ; Cependant les transferts de capitaux ont été trop rapidement massifs que ce soit en

faveur des pays exportateurs, des pays producteurs de pétrole ou de matières premières.

Cependant, il convient dans l'immédiat de gérer la situation économique en France : Il est certain maintenant que l'économie réelle est touchée. Déjà le marché de l'immobilier s'est effondré. D'autres secteurs d'activité sont affectés par le ralentissement de la conjoncture mais aussi par les conditions de crédit qui se resserrent. Mais la France possède un certain nombre d'atouts : il faut réintroduire du positif c'est-à-dire pouvoir relancer l'activité.

Deuxième partie :

Le secteur bancaire français en question

Face à la crise comment doit évoluer le système bancaire et les comportements bancaires pour être plus adaptés aux besoins de l'économie réelle et plus performants ?

Ce secteur économique, rappelons-le, a subi en cinquante ans des évolutions très profondes qui marquent encore son organisation et son fonctionnement, évoluant entre dirigisme et dérégulation.

Chapitre I

Le secteur bancaire français : entre dirigisme et dérégulation

A la sortie de la guerre, le secteur bancaire est très compartimenté et très encadré avec des établissements sous la coupe de l'Etat. C'est le temps de la reconstruction de la France avec comme acteur de premier plan la Caisse des dépôts. Les établissements de crédit fonctionnent comme des « annexes » d'administrations. Une tendance que les nationalisations des années 80 contribuent au passage à renforcer : 36 banques passent dans le giron de l'Etat.

Mais la modernisation de l'économie aidant, ce modèle montre ses limites : certains secteurs d'activités, littéralement captifs d'établissements de crédit, ont de plus en plus de difficultés à se financer. L'environnement bancaire évolue profondément et la réforme des marchés financiers permet désormais un accès direct des entreprises pour se financer ou rémunérer leurs trésoreries. C'est la désintermédiation. Enfin, le fonctionnement des banques même est en train de changer avec les avancées technologiques.

En 1984, la loi bancaire pose une harmonisation des acteurs et des règles de contrôle, l'harmonisation des activités, et surtout la possibilité pour les banques de développer de nouvelles activités en rapport avec l'essor des marchés financiers. Le modèle de la banque universelle s'achève avec les opérations de privatisations.

Ce mouvement de dérégulation a normalement abouti à une concurrence forte entre les établissements de crédit. Du dirigisme le plus strict, les établissements bancaires français se sont retrouvés dans un contexte de déréglementation sous une pression concurrentielle exacerbée. En toute logique, cette évolution aurait du conduire à une restructuration et une réduction du nombre d'établissements. Mais l'interventionnisme de l'Etat n'a pas permis cette réorganisation.

Au contraire, en voulant conserver sous contrôle un secteur stratégique de l'économie, les nominations ont été l'occasion de relations nouées entre haute administration et secteur financier. Les responsables de l'époque du secteur bancaire se sont alors lancés dans une diversification à outrance des activités pour maximiser la

rentabilité, dans les secteurs les plus risqués : immobilier et PME. L'objectif était alors d'afficher un total de bilan le plus important. Les conseils d'administration n'ont pas été assez vigilants au moment du retournement de conjoncture.

Les années 90 éclatent alors avec une succession de scandales : Crédit Lyonnais qui a coûté à lui seul 15 milliards d'euros, Crédit Foncier, Comptoir des entrepreneurs, etc. Même en intervenant en recapitalisation, l'Etat actionnaire a finalement imposé peu de restructurations. Mais de nouvelles crises surgissent comme celles des devises asiatiques (97-98) où les banques françaises sont particulièrement exposées, notamment en comparaison des banques américaines.

Finalement, le secteur bancaire français évolue lentement et se concentre petit à petit.

Chapitre II

Les banques et l'économie, une relation dominant-dominé préjudiciable

Le contexte récent et notamment les effets de la dérégulation ont influencé les stratégies des banques françaises. Si l'environnement international avait permis jusqu'à présent aux établissements de crédit d'améliorer leurs résultats, dans un environnement toujours plus concurrentiel, les banques ont recherché des activités au rendement élevé et donc plus risqué, et parallèlement ont cherché à dégager des gains de productivité dans leurs activités traditionnelles.

Dans la banque de détail, ce sont les participations à l'étranger qui ont tiré les résultats. Ce sont également les activités non bancaires en particulier dans l'assurance, qui a apporté des commissions qui constituent l'essentiel du produit net bancaire en France, alors même que les banques ont fixé des objectifs de rendements importants aux activités de crédit.

Les établissements français ont compensé la faiblesse des rendements sur la banque de détail par le développement des activités de banques d'investissement et de gestion d'actifs. Il s'agit de compenser la baisse des marges d'intermédiation par la production d'instruments de marchés à forte valeur ajoutée qui est devenue une source importante de revenus. Mais cette diversification a été porteuse de risques, comme en témoigne la crise actuelle.

a) Un point critique : la gestion des ressources humaines

La banque est avant tout une industrie de main d'oeuvre avec 400 000 emplois directs, près de 200 000 emplois indirects et 40 000 recrutements annuels, soit 2.5 % de la population active. Le secteur bancaire français représente 1400 milliards € de crédits et 1000 milliards € de dépôts. L'activité bancaire représente 3% du PIB.

En poursuivant leur modernisation, les banques ont bien compris la nécessité d'investir en créant des emplois et en élevant le niveau général de qualification de leurs agents avec un effort de formation particulièrement important mais il y a un vrai défi de la gestion des ressources humaines dans les réseaux bancaires.

Vestige des années d'encadrement de l'activité bancaire, la gestion des ressources humaines a dû gérer un renouvellement de ses compétences pour s'adapter aux nouveaux modes d'organisation de l'activité bancaire. Il a donc été nécessaire de passer d'une gestion sociale à une gestion de compétences pour permettre aux salariés du secteur bancaire de faire face à des difficultés supplémentaires : pression aux résultats, multiplication des produits bancaires.

Ainsi, le grief le plus souvent entendu est que la relation clients personnalisée s'est progressivement perdue au profit d'une grille d'analyse de risques standardisée, créant une incompréhension de la part des clients. Ceci est d'ailleurs renforcé par le fait que les lignes hiérarchiques sont souvent incohérentes et de type bureaucratiques et suscitent des interrogations de la part des clients sur la

responsabilité des interlocuteurs. Les exemples absurdes sont nombreux. En réalité, il n'y a plus de clients mais des assujettis.

Finalement c'est le client qui doit supporter ce problème de compétences et apporter la solution. A titre d'exemple, l'expérience MONEO s'est soldée par un échec car les banques ont mis en place un outil que les commerçants ont perçu comme une externalisation à leur dépend de la monétique.

Autre problème, le personnel bancaire tourne pour éviter des problèmes de collusion mais il est évident que l'on a ainsi rompu la relation de confiance entre le client et son attaché. Ce phénomène est renforcé par la réglementation financière, les ratios de solvabilité et les calculs de scoring qui en découlent. Du coup les systèmes de délégation de pouvoirs ne marchent plus et il est à craindre que l'effort de formation n'y change rien.

L'effet des normes réglementaires sur le fonctionnement des banques est profond : la réglementation Bale II offre un cadre typique des grands secteurs réglementés, barrières à l'entrée fortes défendues par la réglementation et concurrence forte entre les grands ensembles bancaires en phase d'oligopole où l'offre de service se réduit pour les clients. La solution passe par une réforme de Bâle II.

b) La relation banque PME

Cette organisation pose la question du rôle d'intermédiaire des banques pour financer l'économie, et particulièrement les PME. Si les choses se sont améliorées sur les 20 dernières années, il reste encore des efforts à faire et on le voit aujourd'hui la relation banques /PME est parmi les premières à souffrir en temps de crise.

L'aménagement du cadre réglementaire (soutien abusif, taux de l'usure, droit des sûretés) a été entamé ces derniers temps, mais il est certain que la crise financière a provoqué un resserrement du crédit dont les PME souffrent. Ce changement amplifie un mouvement de défaillance d'entreprises - la France figure parmi les pays de l'OCDE où le taux de défaillance est parmi les plus élevés - premier symptôme de la contagion de la crise financière vers l'économie réelle.

Le problème est que des réglementations du type Bale II ont justement un effet amplificateur du resserrement de crédit. Même s'il est clair que les PME avec de saines structures de bilan continueront d'être chassées par les banques.

Les dispositifs publics doivent continuer à s'adapter aux besoins. Concernant OSEO, si les observateurs sont d'accord pour souligner le rôle positif notamment pour les phases en amont aux financements bancaires, les TPE-PME dans leur grande majorité ne connaissent pas cet établissement public. Quant à celles qui le pratiquent, elles restent très critiques face à cet interlocuteur qui applique en fait les critères de sélection des autres banques.

Les recommandations du groupe de travail

Cette dernière partie se propose d'aborder les préconisations pour défendre le capitalisme d'entreprise.

Clarifier le système financier et les activités bancaires et revenir à une spécialisation des métiers

La crise comme on l'a vu a désormais des effets très vastes. D'une crise conjoncturelle, elle nous expose à une crise économique mais elle est surtout en train de remettre en cause notre système financier et ses principales caractéristiques. La dérégulation aujourd'hui est en procès et les observateurs appellent des mesures fortes pour stopper les développements les plus néfastes du système financier.

Tout le monde a à l'esprit la crise de 1929. Or cette crise, a été à l'origine du Glass Steagall Act et d'une réglementation de type muraille de Chine entre les banques d'investissement et les banques commerciales. Cette réglementation a surtout pesé sur les activités de banques commerciales (s'agissant notamment de la liberté d'établissement) et peu sur les banques d'investissement. Cette séparation a tenu jusque dans les années 80 qui ont ensuite donné lieu aux grands mouvements de dérégulation.

La mise en place d'une muraille de Chine doit être à nouveau envisagée. Le retour à la spécialisation des métiers bancaires pourrait se faire en créant trois familles de banque : les banques de dépôt classique, les banques commerciales plus orientées vers le financement intermédié des PME avec des fonctions classiques d'escompte et de gestion de trésorerie, enfin les banques d'investissement orientées vers les marchés financiers.

Cette séparation devrait éviter la confusion des genres et nettement distinguer les acteurs réglementés des acteurs non réglementés. Dans tous les pays, on exerce le métier de banque dans le cadre d'une licence. Celle-ci doit en contre-partie garantir les titulaires des dépôts des risques pris sur les marchés financiers. L'épargnant doit avoir le choix en toute connaissance de cause entre l'investissement avec la rentabilité et le risque ou l'épargne liquide.

Le rétablissement de la spécialisation et du cloisonnement constituera certes une restriction de concurrence. Mais l'excès de concurrence n'est-il pas responsable de la situation où les banques de détail sont allées prendre des risques sur les activités des marchés. Déjà le démantèlement des holdings multi-métiers s'est amorcé de manière naturelle. Sous l'effet de la crise, les banques universelles parmi les plus touchées se séparent de leurs filiales banques ou assurances, ou maisons de titres.

Bien sûr cette restriction de concurrence pourrait avoir des effets immédiats sur la croissance des grandes entreprises dans un premier temps qui seront les premières à souffrir d'un accès plus restrictif aux marchés financiers. Le magazine The Economist indique « un système financier sophistiqué peut déboucher sur des booms destructeurs. Mais un système trop régulé condamne l'économie à une croissance

lente ». Mais cette limitation permettra de revenir à un cadre plus sain et de clarifier les activités. Ainsi M. Bernanke pousse le Congrès à adopter une réglementation renforcée sur les banques d'affaires, pour qu'elles soient notamment soumises à des standards de fonds propres de liquidité.

Constatant les échecs des réglementations prudentielles, le groupe de travail réclame que les entités portant des crédits soient réintégrées dans les bilans bancaires. L'autre mesure est de limiter la finance à effet de levier surtout dans des secteurs utilisant la valeur de marché pour la détermination des résultats comptables.

Enfin, il faut revoir le fonctionnement des agences de notation. Les solutions qui se profilent vont dans le sens d'un renforcement de la concurrence entre les acteurs de la notation. Ce qui est effectivement une très bonne chose si l'on considère que la situation actuelle est le fruit de nombreuses barrières à l'entrée sur le marché de la notation, elles mêmes nées de précédents resserrements de la régulation.

Une autre piste est la réorganisation des autorités de tutelle. Aux Etats-Unis, on constate une reprise en main par la Banque centrale des autorités de régulation. La FED et la SEC entament une plus grande collaboration. Peut être faut-il donner un rôle plus grand à la BCE (à noter il y a 40 autorités de régulation des marchés en Europe).

Renforcer la capitalisation et la solidité des PME par des dispositifs fiscaux incitatifs pour le renforcement des fonds propres des entreprises

La crise actuelle a remis en lumière le débat sur l'implication des banques auprès des PME. Si l'on peut regretter que le manque de discernement dont peuvent faire preuve certains banquiers à l'égard de bons dossiers de PME en ces temps bouleversés, on ne peut cependant demander aux établissements bancaires de prendre tous les risques avec l'argent de leurs épargnants. Mais, il ne saurait être fait abstraction que, sur les marchés financiers et dans les relations entre organismes financiers, la confiance est un facteur clé, et celle-ci ne repose en fait que sur l'activité, donc l'économie réelle. C'est donc par l'action concertée vers l'économie réelle que les conditions de confiance pourront être à nouveau réunie et diffusée au secteur financier par les banques.

Il convient d'abord de rappeler le point crucial dans ce débat que constitue la sous-capitalisation des entreprises françaises. Les PME et plus particulièrement les TPE se retrouvent dans une situation de trésorerie extrêmement tendue qui les obligent à jouer sur des délais de paiement dont on voit qu'ils s'allongent aujourd'hui malgré les diverses réglementations mises en place pour les limiter. Avec l'effondrement de l'activité, cette situation est catastrophique. On constate d'ailleurs une hausse spectaculaire des défaillances d'entreprises : +15% sur le premier semestre 2008 par rapport à 2007.

Une solution à mettre en œuvre est donc de favoriser la capitalisation des entreprises, notamment en étendant les dispositifs mis en œuvre avec la loi TEPA qui ont permis de mobiliser l'argent de l'ISF vers les PME. Une mesure pourrait être de renforcer ces dispositifs en étendant les plafonds de déduction (actuellement à

50 000 euros) et en fléchant davantage cet argent vers les TPE avec des fonds d'amorçage à destination des petites entreprises.

Différente du fonds souverain en faveur des PME stratégiques que souhaite lancer le Président de la République, cette mesure permettrait de mobiliser des fonds beaucoup plus importants pour l'amorçage et le développement des entreprises, dont on sait qu'il s'agit du maillon dans la chaîne de financement qui fait le plus défaut en France.

En encourageant ces dispositifs fiscaux, en encourageant les Business Angels qui pourront sur les territoires aider à l'éclosion de jeunes entreprises, on peut ainsi considérablement améliorer les termes de la relation banque/entreprise. Les banques pourront ainsi être des partenaires utiles compte tenu de leurs réseaux dans la mobilisation de ces fonds.

Cette mesure a accessoirement le mérite d'augmenter la ressource disponible en raccourcissant les circuits de distribution de l'argent public dont on sait aujourd'hui qu'il est collecté pour un coût non négligeable par les services de l'Etat (taux d'intervention de 2,22% pour l'ISF contre 0,77% pour la TVA ou 0,86% pour l'IS) pour être ensuite redistribué sous forme de subventions ou de prêts publics. Car le contexte de crise doit également obliger l'Etat à s'interroger sur son rôle de redistributeur. D'une façon générale, il convient d'encourager toutes les mesures qui iront dans le sens d'un renforcement de l'autofinancement des entreprises et de l'encouragement du capitalisme entrepreneurial.

CONCLUSION

Le débat pourrait se résumer par la question « plus de réglementations et d'encadrement des activités financières et bancaires ? ». Faut-il imposer des lourdes réglementations aux banques ? Ou au contraire distinguer les métiers de la banque et ceux de la finance ? Très simplement c'est la définition de ce qu'est une banque qui doit être réaffirmée à l'échelle globale.

Cette question est particulièrement sensible dans l'opinion qui met volontiers face à face les difficultés auxquelles sont confrontés les épargnants, les victimes des subprimes, les entrepreneurs et les rémunérations des dirigeants de grands groupes ou les super bonus des financiers jugés disproportionnés. Cette question contribue à la perte de repères sur le rôle que doit jouer notre système financier et économique.

Pourtant, il paraît vain de vouloir réglementer les rémunérations ou les hedge funds. Non seulement, les activités financières étant internationales, il n'est pas envisageable d'imposer une régulation trop stricte qui serait contournée à l'étranger, mais de plus la crise actuelle ne doit surtout pas conduire à brider l'activité économique.

Une fois encore, il est intéressant de souligner que la crise de 1929 a démarré avec une crise financière qui a débouché sur une crise économique appelant elle-même une crise politique, avec un nouveau modèle émergent celui d'une plus forte intervention de l'Etat.

Aujourd'hui, un parallèle peut être fait avec la volonté partout affichée de renforcer les pouvoirs des régulateurs dans le domaine financier.

On note des discours évoquant l'échec du libéralisme et le rôle pris par la spéculation dans notre économie. Ce n'est pas le libéralisme qui est en crise, ni le capitalisme. Et ce qu'on désigne péjorativement comme la « spéculation » est inhérent aux marchés financiers tout comme leur fluctuations cycliques. On peut toutefois éviter l'amplification et les excès en prohibant la confusion de genres.

Personne n'a prétendu que l'économie de marché n'aurait besoin de droit : pour sauver le capitalisme il faut adapter la loi bancaire à l'ère de la globalisation et remettre en question l'organisation du marché bancaire.

Preuve qu'il convient de faire de la pédagogie autour du capitalisme d'entreprise et délivrer un discours positif. Il faut donc continuer de faire connaître l'entreprise et de diffuser ses valeurs. C'est d'ailleurs ainsi que Nicolas Sarkozy concluait son discours de Toulon : *« l'autre figure du capitalisme qu'il faut réhabiliter c'est celle de l'entrepreneur. Au capitalisme financier, il faut opposer le capitalisme des entrepreneurs. A côté de la valeur travail, il faut remettre l'esprit d'entreprise au cœur du système de valeur de l'économie. »*

ANNEXES

Réflexions sur les banques

Synthèse des contributions et propositions des membres de la Fondation Concorde

Un système bureaucratique et débridé en haut,
bureaucratique et rigide en bas

Les banques de détails ont évolué au cours de ces dernières décennies vers une gestion automatisée du suivi de la clientèle. Avec évidemment l'inconvénient pour les clients de ne pouvoir désormais espérer une relation commerciale personnalisée et basée sur la confiance.

« Ne me parlez plus des banques ». C'est une réflexion souvent entendue de chefs d'entreprises déçus par leur banquier. Les témoignages d'expériences fâcheuses racontés par les particuliers sont aussi édifiants¹. En réalité, il est assez commun de constater un vrai problème de relations commerciales concernant les banques de détails.

¹ Désormais, quelque soit l'âge, le « client » remplit ses bordereaux et doit maîtriser l'internet.

On comprend que ce soit plus fastidieux et moins glorieux de gérer les petites affaires des particuliers ou des petites entreprises alors que dans la même journée il est possible de gagner (ou de perdre) des centaines de millions. C'est cette double fonction que le groupe de réflexion de la Fondation Concorde a préconisé de séparer (voir pages précédentes).

Le métier de banquier est particulier en France. Gros contributeur de l'impôt sur les sociétés, ce qui tend à rendre les pouvoirs publics silencieux, oligopole puissant, les institutions financières françaises sont un état dans l'Etat. Au fil du temps, elles sont sorties du cadre stimulant de la concurrence, en ce qui concerne la banque de détail. On peut même penser que la concurrence ne subsiste à l'évidence qu'entre les états-majors sur les marchés financiers et se trouve en partie à l'origine des désastres constatés. Il s'agit pour eux de peser plus pour ne pas être absorbé par le voisin.

Ainsi, cette crise nous donne l'occasion de revoir le rôle et les méthodes des banques pour que la société puisse tirer les leçons de ces dérives aux conséquences catastrophiques pour l'économie et l'emploi.

Propositions :

Deux initiatives nous semblent urgentes et nécessaires afin de réconcilier les banques avec le pays, et contribuer à l'apaisement social :

- La création d'un comité d'éthique dans chaque banque, composé de représentants des clients, particuliers et

entrepreneurs, et de parlementaires. Ce comité serait chargé de veiller au respect de la mesure en termes de rémunérations, d'éviter les abus qui, pour une part, ont créé la situation actuelle.

- La constitution d'une commission parlementaire pour examiner le rôle du secteur bancaire auprès des particuliers et des deux millions de petites entreprises dont dépendent les emplois, avec un objectif : prendre les mesures nécessaires pour remettre les banques de détails dans une vraie concurrence. Ce qui transformera les relations entre banquiers et clients et permettra sans doute de mieux irriguer les tissus économiques et les petites entreprises au bénéfice de l'emploi.

Précédentes parutions de *Nouvelles Visions* éditées par la Fondation
Concorde

En 2001,

Janvier : *La Mondialisation – Un monde nouveau, une chance pour l’avenir.*

Avril : *L’Administration du nouveau siècle – Les nécessaires réformes.*

Mai : *L’Environnement, nouvelle frontière politique.*

Juin : *Une fiscalité pour une France ouverte – Moins d’impôts pour chaque Français.*

Octobre : *Revitaliser l’économie d’en-bas – Décentraliser l’initiative, libérer les énergies.*

Novembre : *Pour un ministère du développement durable – Contribution d’un groupe du Corps des mines pour la réforme de l’Etat.*

En 2002,

Janvier : *Mobiliser la société civile – Fondations et associations au service de l’intérêt général.*

Février : *Définir une stratégie de défense et de sécurité après le 11 septembre 2001.*

Mars : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (1^{ère} édition)*

Juin : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (2^{ème} édition)*

Octobre : *Caisse des Dépôts et Consignations – Repenser le rôle de l’établissement et sa place dans le secteur financier public.*

Novembre : *Retour à la compétitivité ou régression sociale.*

En 2003,

Janvier : *L'emploi et le travail en France – L'impact des 35 heures.*

Avril : *Renforcer les petites industries – Organiser les réseaux de proximité et revitaliser l'économie d'en bas.*

Juillet : *Débat public sur l'énergie : libérer l'énergie – Eléments de réflexion sur une nouvelle fusion EDF / GDF.*

Novembre : *Français et Américains : l'autre rive.*

En 2004,

Janvier : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (1^{er} fascicule).*

Février : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (2^{ème} fascicule).*

Juillet : *Libérons les fondations – Pour créer des emplois et mieux servir l'intérêt général.*

Novembre : *L'emploi en France a besoin d'entrepreneurs et de capitaux français – l'ISF en question.*

En 2005,

Avril : *Baromètre de la confiance.*

Mai : *Renforçons nos tissus économiques pour faire face à la mondialisation – Sécurisons les salariés les plus exposés.*

Juin : *Politique énergétique de la France à horizon 2050. Un atout au service du développement durable.*

Octobre : *Santé et environnement.*

Novembre : *Lutte contre le chômage – Pourquoi il faut baisser les impôts en France !*

En 2006,

Mars : *Baromètre de la confiance.*

Mai : *Enraciner l'enseignement supérieur dans la société de la connaissance. Dix mesures pour transformer l'enseignement supérieur en cinq ans.*

Juin : *Nous ne paierons pas vos dettes, comment s'en sortir ?*

Octobre : *Pour une société de la connaissance. Réussir l'université du XXI^{ème} siècle.*

Novembre : *La mondialisation, notre nouveau monde.*

En 2007 - 2008,

Avril 2007: *2002-2007, remettre la France sur le bon chemin*

Mai 2007 : *Politique industrielle de défense, quelles pistes pour une refondation*

Septembre 2007 : *Quelques pistes pour réduire la dépense publique – Pour un grand audit de l'Etat*

Mars 2008 : *Le nucléaire du futur, un atout de développement durable*

Juin 2008 : *Un effort national pour défendre nos petites et moyennes industries*

Septembre 2008 : *Démocratie, gouvernance et réduction de la dépense publique dans les territoires*

Novembre 2008 : *Crise financière : Sauvons le capitalisme productif des excès du capitalisme financier*